



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 24 septembre 2019

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 24 septembre 2019.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux soumis à approbation cantonale

- **adopté l'arrêté communal d'imposition pour les années 2020 et 2021.**

b) Décisions susceptibles de référendum

- **accepté l'achat de l'Eglise des Croisettes, avec la parcelle n°320, pour le prix symbolique de CHF 1.- ; l'établissement d'une convention pour la reprise des obligations légales de la Ville de Lausanne envers la paroisse de La Sallaz – Les Croisettes sur le territoire d'Epalinges ; la constitution d'une servitude d'usage et/ou d'une charge foncière ainsi que l'annotation au registre foncier d'un droit de réméré en faveur de la Ville de Lausanne actionnable aux conditions évoquées dans le présent préavis ;**
 - **accepté l'achat de la demi-part lausannoise des parcelles n 273 et n°274 de la Commune d'Epalinges, pour le prix de CHF 100.- le m² soit pour CHF 973'300.- ;**
 - **accepté l'achat de la parcelle n°574 qui supportait l'ancien réservoir de la Cabolétaz, pour le prix de CHF 303'750.- ;**
 - **accepté de conclure un DDP de 30 ans pour les terrains de sports du Bois-de-la-Chapelle avec une redevance annuelle de CHF 10'000.-, aux conditions évoquées dans le présent préavis ;**

c) Autres décisions

- **élu M. Marc-Henri Rossier (HP) en qualité de représentant au fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité aux postulats déposés par M. le Conseiller communal Enzo Santacroce « Cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel » couplé avec celui déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman « Pour une politique communale globale et transversale sur le handicap » ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant « A la Municipalité de transmettre au Conseil communal un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'école de Bois-Murat » ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme la Conseillère communale Brigitte Crottaz « Pour l'installation d'une patinoire provisoire en hiver » ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Alexander Omuku demandant à la Municipalité de présenter un projet qui octroie le droit de vote consultatif pour les objets fédéraux, cantonaux et communaux aux citoyennes et citoyens palinzards dès l'âge de 16 ans ;**

- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Erich Dürst demandant à la Municipalité que la contribution versée par la Commune pour chaque élève lors du voyage d'étude de la 11ème année scolaire ne soit pas versée si le voyage est effectué en avion. Le montant ainsi économisé servira à augmenter la contribution versée pour les voyages en train ;
- reçu et pris en considération le postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité de réfléchir aux mesures qui ont pour objectifs : « Encourager au sein des classes du secondaire la création d'une commission thématique environnement et climat qui propose des mesures dans tous les domaines de la vie scolaire. Les délégués de classe feront état des débats et des positions de la majorité de la classe à la direction. Les échanges seront organisés et structurés par le personnel enseignant. » ;
- pris en considération le postulat amendé déposé par M. le Conseiller communal Serge Dudan demandant à la Municipalité la mise en œuvre d'une politique communale permettant la mise à disposition de logements adaptés à toute la diversité de la population Palinzarde ;
- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Guillaume Graf demandant à la Municipalité l'installation de défibrillateurs sur le territoire communal ;
- renvoyé à une commission la prise en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard et Consorts demandant à la Municipalité « Une réflexion concertée et en amont, sur le futur PGA et avant tout nouveau projet, entre la Municipalité et le Conseil communal, sur le développement urbanistique d'Epalinges, notamment via sa Commission permanente d'urbanisme » ;
- pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Guillaume Graf demandant à la Municipalité d'examiner la possibilité d'un arrêt temporaire de l'allocation des recettes liées aux taxes sur les auberges et débits de boissons au fonds de prévention de l'alcoolisme jusqu'à ce que les réserves de celui-ci ne représentent qu'une année de dépense.

En outre, le Conseil communal a :

- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité d'intégrer la liaison piétonne entre le chemin de Montéclard, le chemin de Florimont et l'école de Bois-Murat dans le plan directeur communal ;
- reçu le postulat de M. le Conseiller communal Enzo Santacroce demandant à la Municipalité d'« Offrir aux ateliers papas contacts un espace dans un local communal en vue d'organiser des séances permettant aux pères divorcés de se dévoiler. Objectif à long terme : faire d'Epalinges une antenne relais du MCPV (Mouvement de la Condition Paternelle Vaud) entre le Nord lausannois et la Broye. » ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal Félix Schmidt demandant à la Municipalité que la question des bancs publics soit intégrée dans les réflexions relatives à l'accessibilité des infrastructures publiques, et que plus de bancs publics soient installés sur les cheminements ;
- entendu M. le Conseiller communal M. Mazyar Yosefi qui maintient son vœu relatif aux sacs taxés, les chiffres avancés par la Municipalité ne prenant pas en compte les sacs distribués les trois premières années ;
- entendu le vœu de M. le Conseiller communal M. Esteem Okoro demandant que les conseillers communaux volontaires puissent participer activement aux réflexions sur la stratégie de communication de la commune, en particulier sur l'ergonomie et le graphisme du site internet ;
- entendu le rapport annuel de la déléguée au comité de l'Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges (AAEE), Mme la Conseillère communale Christelle Despont.

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1er par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 26 septembre 2019

LE CONSEIL COMMUNAL